



MINISTERE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

CELLULE DE PLANIFICATION, DE COORDINATION ET DE SUIVI DES PROGRAMMES (CPCSP)

PUBLICATION DU CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DU PROJET INNOVANT D'ACCES AUX SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT POUR UNE RESILIENCE DURABLE DANS LES ZONES DEFAVORISEES (PISEA – RD)

1. Introduction

Dans le but de répondre à la politique de diffusion et d'accès à l'information (mai 2013) du Groupe de la Banque Africaine de Développement (BAD), la Cellule de Planification, de Coordination et de Suivi des Programmes du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement réalise cette publication du Cadre de Politique de Réinstallation (CPR) du Projet Innovant d'Accès aux Services d'Eau et d'Assainissement pour une Résilience Durable dans les Zones Défavorisées (PISEA-RD) qui fait l'objet d'une requête de financement. Cette présente publication est un préalable à l'examen du projet par le Conseil d'Administration de la BAD conformément à sa politique environnementale et sociale.

2. Présentation du projet

L'objectif de développement du Projet est d'accroître l'accès à des services durables d'eau potable et d'assainissement en milieu rural et semi-urbain dans la zone centre du pays et de renforcer les capacités de planification et de suivi des ressources en eau. Les agences d'exécution du projet : la Direction de l'Hydraulique, la Direction de la gestion et de la Planification des Ressources en Eau, la Direction de l'Assainissement, l'Office National de l'Assainissement du Sénégal, l'Office des Forages ruraux et le Secrétariat Exécutif di 9^{ème} Forum Mondial de l'Eau. Les composantes du projet sont définies ci-dessous.

a. Composante A : Services sécurisés d'eau et d'assainissement

- **Sous composante A1 : Infrastructures d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de centres ruraux**
 - Travaux de réalisation de 05 unités de potabilisation de traitement d'eau de surface (UPT) dans les régions de Kédougou, Tambacounda et Matam ;
 - Travaux de remise à niveau d'ouvrages dans la Délégation de Service Public (DSP) de Tambacounda ;
 - Travaux de sécurisation de l'Alimentation en Eau Potable de 06 gros centres ruraux de Goudiry, Bokidiawe, Kanel, Kayar, Kidira, et Thilogne ;
 - Travaux d'extension/densification 300 km de réseaux d'eau potable et de réalisation de 15 000 branchements sociaux et 80 bornes fontaines ;
 - Mission de contrôle et de supervision des travaux et d'Information-Education-Communication (IEC).
- **Sous composante A2 : Infrastructures d'assainissement de centres ruraux et semi-urbains**
 - Réalisation de 23 000 latrines familiales de type TCM (Toilettes à Chasse Manuelle), 30 édicules publics (écoles, centres de santé, marchés) ;
 - Réalisation de 04 stations de pompage, 02 stations d'épuration et de 05 stations de traitement de boues de vidange, 70 km de réseaux d'égout où seront raccordés des milliers de domiciles ;
 - Contrôle et supervision des travaux.
- **Sous-composante A3 : Renforcement de la Délégation de services publics**

Les nouvelles infrastructures d'approvisionnement en eau potable réalisées sont exploitées dans le cadre de contrat de Délégations de Service Public (DSP) par des opérateurs privés. Les cinq stations de traitement de boues de vidange sont exploitées par des opérateurs privés par contrat d'affermage.

b. Composante B : Résilience sanitaire, nutritionnelle et économique

➤ **Sous-composante B1 : Résilience aux maladies transmissibles (COVID-19)**

Appui à la mise en œuvre d'un programme d'IEC sensible au genre pour la promotion de l'hygiène personnelle, de l'eau, des denrées alimentaires, et de l'environnement pour la prévention des maladies transmissibles dont la Covid-19 et de l'altération de la qualité des aliments ;

- Appui à la mise en œuvre du Sanitation Marketing qui permettra l'analyse situationnelle et l'étude de marché ;
- Réalisation de 3500 latrines suivant l'approche Sanimarket par un Business Developer ;
- Construction et équipement de 05 Sanimarchés ;
- Réalisation d'une étude diagnostique et stratégique pour le Service d'hygiène National.

➤ **Sous-composante B2 : Soutien aux activités agroéconomiques**

- Soutien aux activités pastorales par la réalisation d'abreuvoirs ;
- Soutien au développement d'activités maraichères dont 50% en faveur des femmes, dans les zones périphériques grâce à l'aménagement et l'approvisionnement en eau et en compost de périmètres avec les eaux et boues traitées des stations d'épuration des centres semi-urbains ;
- La réalisation de travaux d'hydraulique agricole et Pastorale dans les régions de Tambacounda, Kaffrine et Louga pour 5 sites.

c. Composante C : Renforcement, capacités de résilience au changement climatique et gouvernance

➤ **Sous composante C1 : Appui à la mise en œuvre du PAGIRE**

- Mise en place de 20 cadres de concertation et d'animation incluant au moins 30% de femmes et de 20 outils de planification sensible au genre au niveau local ;
- Réhabilitation et renforcement du réseau d'observation des eaux des bassins versants avec la réalisation de stations hydrométriques et la prestation de service de consultant ;
- Renforcement des réseaux de mesures piézométriques et la modélisation et la maîtrise des usages ;
- Gestion des risques, avec identification des sources de pollution et les sites vulnérables.

➤ **Sous composante C2 : Appui Institutionnel**

- Appui aux réformes institutionnelles notamment la mise à jour sensible au genre de la loi SPEPA (Service Public de l'Eau Potable et de l'Assainissement), du Code de l'Assainissement ;
- Appui à la mise en place du Pôle de l'Eau avec l'élaboration du plan stratégique et financement d'actions du plan d'actions ;
- Appui institutionnel à la mise sensible au genre, en œuvre du plan d'actions d'hydraulique agricole et pastorale ;
- Appui institutionnel pour la promotion de l'utilisation de l'eau à de fins économiques multiples (Études APD pour la réalisation de travaux d'hydraulique agricole et Pastorale dans les régions de Tambacounda, Kaffrine et Louga) ;
- Appui aux services d'hygiène établis dans les 15 centres ciblés ;
- Acquisition d'équipements pour le Service National d'Hygiène.

➤ **Sous composante C3 : Soutien à l'organisation du Forum mondial de l'Eau Dakar 2021**

- Appui à la mise en œuvre du plan de communication pour une participation inclusive des parties prenantes sectorielles ;
- Appui aux infrastructures, équipements (stands, pavillons) susceptibles d'être réutilisés au-delà de la période du forum ;
- Appui à la logistique des ateliers discutant des expériences sénégalaises (traduction, interprétation).

➤ **Sous composante C4 : Sponsorisation de participants défavorisés dans les centres ciblés**

- Appui à la mobilisation des parties prenantes : sponsorisation de 500 participants sénégalais incluant 50% de personnes de sexe féminin incluant des élèves, des usagers en milieu urbain et rural ;
- Sensibilisation de 10 000 élèves dont 50% de filles sur les questions de l'eau et de l'assainissement au cours du 9ème FME ; sponsorisation d'ONG, dont au moins 40% d'ONG féminines, d'organisations communautaires de base, de services techniques décentralisés et déconcentrés.

d. Composante D : Coordination et Gestion de projet

- Fonctionnement de la Cellule de Coordination ;
- Coordination et suivi du projet ;

- Suivi environnemental et mise en œuvre du Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) ;
- Communication sensible au genre ; et
- Audit financier et Audit des Acquisitions.

3. Présentation du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES)

a. Objectifs du CGES

L'objectif du CGES est prendre en considération les enjeux majeurs au plan environnemental et social dans la zone d'intervention du Projet, ainsi que les risques et impacts génériques associés à la mise en œuvre des sous – projets à toutes les étapes de leur cycle de vie. Le CGES a pour référence les politiques environnementales et sociales de la BAD, en particulier le Système de Sauvegardes Intégré et celles du Sénégal applicables au projet, notamment le code de l'environnement.

b. Enjeux majeurs du projet dans les zones d'intervention

Le projet devra tenir compte dans les zones d'intervention des enjeux que sont :

- La gestion rationnelle de ressources hydriques vulnérables;
- La gestion des déchets solides et liquides et la prévention et gestion des pollutions et nuisances ;
- La préservation du climat social et des moyens d'existence et des conditions sanitaires et sécuritaires ;
- L'amélioration de la résilience des populations aux changements climatiques ;
- Le respect des principes d'équité et d'égalité notamment de genre.

c. Enjeux, risques et impacts génériques des sous-projets ou investissements envisagés

⇒ ***Enjeux associés à la sous Sous-composante A1 : Infrastructures d'Alimentation en Eau Potable (AEP) de centres ruraux***

La construction et l'exploitation des infrastructures d'AEP dans les centres ruraux comporteront les enjeux qui suivent :

- La protection de l'environnement et des ressources notamment contre la surexploitation;
- La préservation du climat social, des moyens d'existence et des conditions sanitaires et sécuritaires
- Le maintien des conditions de déplacements des personnes et des biens.

⇒ ***Risques associés à la sous Sous-composante A1 : Infrastructures d'AEP de centres ruraux***

Les risques associés à la construction et l'exploitation des infrastructures d'AEP dans les centres ruraux pourraient être, entre autres :

- La surexploitation, la pollution et/ou la salinisation des ressources hydriques par avancée du biseau salé, notamment dans la bande centrale salée ;
- Des accidents au niveau de la communauté et des travailleurs ainsi que la propagation des IST/SIDA et de la COVID 19 qui peut être favorisée par l'afflux de travailleurs migrants ;
- Des découvertes fortuites de vestiges et des destructions de patrimoine culturel lors des fouilles et excavations ;
- Des entraves/perturbations des déplacements des personnes suite à l'ouverture de tranchées

⇒ ***Impacts positifs associés à la sous Sous-composante A1 : Infrastructures d'AEP de centres ruraux***

Les impacts positifs associés aux travaux de construction des infrastructures d'AEP et à leur exploitation seront relatifs principalement à :

- La facilitation de l'accès à l'eau potable qui accroîtra la résilience des populations ;
- L'amélioration des conditions sanitaires grâce à l'accès à l'eau potable et l'allègement de la corvée de l'eau notamment pour les femmes ;
- Une exploitation rationnelle des ressources hydriques et une réduction des risques de pollution (intrusion biseau salé) avec la mobilisation des eaux de surface (Unités de Potabilisation et de Traitement des eaux de surface) et le repos des eaux souterraines ;

- Des opportunités d'affaires pour les prestataires (contrats) et d'emplois temporaires pour les populations lors des travaux.

⇒ ***Impacts négatifs associés à la sous-composante A1***

Les principaux impacts négatifs de l'aménagement et l'exploitation des infrastructures d'AEP pourraient être entre autres :

- Une pollution atmosphériques (poussières et gaz d'échappement), des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des nuisances sonores associées aux fouilles et à l'utilisation de véhicules et d'engins lors des travaux;
- Des perturbations temporaires des déplacements des personnes et de l'accès aux moyens d'existence lors des travaux.

⇒ ***Enjeux associés à la sous-composante A2 : Assainissement***

La mise en œuvre de la sous-composante A2 (Assainissement) devra tenir compte des enjeux qui suivent :

- La protection de l'environnement, des ressources et du cadre de vie notamment contre les rejets d'effluents et de boues et les pollutions par des déchets dangereux ;
- La préservation des moyens d'existence des populations (terres agricoles dans le cadre de l'acquisition des emprises, places d'affaire) lors des implantations des ouvrages et du patrimoine culturel lors des travaux de fouilles ;
- La préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques d'accidents et de maladies professionnelles ;
- Le maintien de la cohésion sociale et de la mobilité des personnes et des biens lors des travaux.

⇒ ***Risques associés à la sous-composante A2 : Assainissement***

La construction et l'exploitation des infrastructures d'assainissement pourraient entraîner les risques suivants :

- Des contraintes d'acceptabilité sociale liées à la construction et l'exploitation des Stations d'Épuration (STEP) et des dépositaires de boues ;
- La pollution des eaux par des boues non stabilisées et des effluents bruts, et les nuisances olfactives ;
- Des entraves/perturbations des déplacements des personnes et des biens suite à l'ouverture de tranchées sur les voies de communication lors des travaux ;
- Des destructions de patrimoines culturels, de réseaux des concessionnaires et de moyens d'existence des populations.

⇒ ***Impacts positifs associés à la sous-composante A2 : Assainissement***

L'aménagement et l'exploitation des infrastructures d'assainissement auront les impacts positifs suivants :

- La valorisation des boues (fertilisants agricoles) et la réutilisation des eaux usées traitées dans l'agriculture ;
- Des opportunités d'affaires pour les prestataires privés et d'emplois pour les populations locales;
- La facilitation de l'accès à l'assainissement qui améliorera les conditions d'hygiène et réduira les risques de maladies du péril fécal.

⇒ ***Impacts négatifs associés à la sous-composante A2 : Assainissement***

Les travaux de construction et l'exploitation des infrastructures pourraient avoir les impacts négatifs qui suivent :

- Des pertes/restrictions d'accès temporaires ou définitifs aux moyens d'existence des populations ;
- Des nuisances olfactives associées au fonctionnement des STEP et dépositaires de boues.
- ***Enjeux liés à la composante B : résilience sanitaire, nutritionnelle et économique***

La mise en œuvre de la composante B devra tenir compte des enjeux que sont :

- La préservation des moyens d'existence des populations (terres agricoles) lors de l'acquisition des emprises et au cours des travaux;

- La protection de l'environnement et des ressources hydriques contre les risques de pollution et de surexploitation en phases travaux et exploitation ;
- Le respect du principe d'égalité et d'équité de genre notamment dans l'accès aux terres de maraîchage et aux boues stabilisées et effluents
- ***Risques liés à la composante B : résilience sanitaire, nutritionnelle et économique***

Les risques associés à la composante B pourraient être :

- La surexploitation, le rabattement et/ou la salinisation des nappes suite à des pompages excessifs lors de l'exploitation des ouvrages d'hydraulique agricole et pastorale ;
- Frustrations et conflits sociaux liés à des discriminations ;
- La propagation d'IST/SIDA et de la COVID 19 avec la présence de travailleurs migrants.

- ***Impacts positifs liés à la composante B : résilience sanitaire, nutritionnelle et économique***

Les impacts positifs associés à la composante B seront :

- Des opportunités d'affaires pour les fournisseurs et de développement de cultures maraîchères ;
- L'amélioration des conditions sanitaires grâce à une meilleure alimentation (approvisionnement en légumes);
- Une amélioration de la disponibilité de l'eau et une augmentation de la productivité des animaux grâce au recul de la transhumance.

- ⇒ ***Impacts négatifs liés à la composante B : résilience sanitaire, nutritionnelle et économique***

Les principaux impacts négatifs associés à la composante B pourraient être la pollution atmosphérique, les émissions de gaz à effet de serre et les nuisances sonores lors des travaux.

- ⇒ ***Enjeux associés à la Composante C : Renforcement des capacités de résilience au changement climatique et gouvernance/organisation du Forum de Dakar***

Les principaux enjeux associés à la composante C sont les suivants :

- La préservation de la santé des participants au Forum dans le contexte de la COVID-19 ;
- La préservation à la fin du Forum, des ouvrages (stands et pavillons...) qui seront construits;
- ***Risques associés à la Composante C : renforcement des capacités de résilience au changement climatique et gouvernance/organisation du Forum de Dakar***

La mise en œuvre de la composante C pourrait présenter les risques suivants :

- Les entraves/perturbations temporaires de la circulation sur les axes routiers lors du Forum;
- La propagation de la COVID-19 ;
- L'abandon des ouvrages (stands, pavillons...) une fois le forum terminé

- ⇒ ***Impacts Positifs associés à la Composante C***

La mise en œuvre de la composante C permettra :

- D'accroître la capacité du pays à abriter des rencontres nationales ou internationales ;
- D'offrir des opportunités d'affaires pour les prestataires et fournisseurs locaux ;

d. Consultation du public

Les consultations ont révélé une appréciation positive du projet par les acteurs qui ont toutefois évoqué un certain nombre de contraintes, de craintes et préoccupations et formulé des recommandations.

e. Plan cadre de gestion environnementale et sociale (PCGES)

- ***Les mesures génériques de gestion environnementale et sociale dans le cycle des sous projets***

La mise en œuvre du projet être basée sur (i) les procédures légales et réglementaires définies dans le Code de l'Environnement et son décret d'application et (ii) le Système de Sauvegardes Intégré de la BAD.

- ***Mesures d'atténuation des impacts négatifs***

Le projet devra mettre en œuvre les mesures prévues par le CGES et celles qui seront précisées par les éventuelles évaluations environnementales et sociales spécifiques aux sous-projets. Les entreprises devront disposer d'environnementalistes et d'experts sociaux pour élaborer et mettre en œuvre les Plans de Gestion Environnementale et Sociale au niveau chantier afin de minimiser entre autres, les pollutions et nuisances ainsi que les impacts sur la biodiversité et les ressources naturelles vivantes et les risques sur la santé et la sécurité des personnes et des biens.

- ***Plan de communication***

L'Unité de Coordination du Projet (UCP) et les Agences d'Exécution (AGEX) ainsi que les entreprises de travaux mettront en œuvre un plan de communication pour favoriser (i) une appropriation du projet par les différentes parties prenantes, notamment les communautés et populations locales et (ii) une bonne prise en charge de leurs préoccupations, craintes et recommandations.

- ***Mécanisme de gestion des plaintes***

Les AGEX/UCP et les entreprises disposeront chacune d'un mécanisme de gestion des plaintes pour permettre aux populations et aux travailleurs de soulever des griefs et d'avoir une possibilité de recours amiable. Ils devront dans ce cadre mettre en place un dispositif opérationnel, accessible et efficace de collecte et de traitement de toutes les plaintes, de suivi du dispositif et des actions de mise en œuvre des solutions acceptées par les parties, d'information inclusive des parties prenantes, y compris des groupes vulnérables et d'archivage de tout le processus de gestion des plaintes.

- ***Cadre de suivi/évaluation de la mise en œuvre des mesures***

Le suivi environnemental et social du projet sera assuré au niveau interne par l'UCP et les AGEX qui auront pour fonction la supervision et le contrôle de l'effectivité et de l'efficacité des mesures du CGES. Les Comités Régionaux de Suivi Environnemental (CRSE) procéderont au suivi externe et la Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés (DEEC) sera responsable du contrôle réglementaire. Ces acteurs veilleront au respect des indicateurs prédéfinis tels l'effectivité du screening environnemental des sous-projets, la prise en compte de la vulnérabilité au changement climatique, le respect du principe d'équité et d'égalité de genre, la conformité des Plans Santé Sécurité des entreprises aux dispositions de la Sauvegarde Opérationnelle 5 (SO 5) de la BAD, le respect par les prestataires des clauses environnementales et sociales contractuelles, etc.

- ***Financement***

A l'exception des indemnités provisionnelles prévues dans le Cadre de Politique de Réinstallation, tous les coûts des mesures du CGES seront supportés par le projet.